

AIDE A LA FONCTION D'EMPLOYEUR

- Adhésion : 20,20 €/an

En fonction du volume horaire, les frais de gestion s'élèvent à :

De 1 à 6 heures / mois	Tarification forfaitaire	19,68 €/mois
De 7 à 105 heures / mois	Tarification horaire	2,81 €/heure
+ de 105 heures / mois	Tarification forfaitaire	299,50 €/mois

SERVICES A LA PERSONNE

SERVICES MENAGERS

GARDE D'ENFANTS

- Adhésion : 17,20 €/an
- Frais de gestion* : 6,00 €/mois
- Badge porte-clés « Courses et accompagnement » : 1,00 € lors de la mise en place

VOUS N'AVEZ PAS DE PRISE EN CHARGE	Jours ouvrables :	Dimanche et jours fériés :
TARIF COMPLET (TTC)	22,31 € /heure	29,65 €/heure

VOUS AVEZ UNE PRISE EN CHARGE	Jours ouvrables :	Dimanche et jours fériés :
APA ¹ ; PCH ¹	21,98 €/heure	21,98 €/heure
ACTP ¹	21,70 €/heure	28,83 €/heure
PAJE ¹ ; CESU préfinancés ; complément d'heures	22,31 €/heure	29,65 €/heure

¹ APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie ; PCH : Prestation de Compensation du Handicap ; PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant ; ACTP : Action compensatrice Tierce Personne.

L'ADAR n'est pas assujettie à la TVA.

**Pas de frais de gestion pour le référencement téléassistance, les services occasionnels ADAR Quiétude et en cas de prise en charge totale de la prestation. Pour les Usagers ayant une prise en charge du Département, les frais de gestion sont de 3€ par mois.*

Déclarable fiscalement, récupérable au titre du crédit d'impôt à hauteur de 50 %.

REFERENCEMENT

NOCTEO ® : Service assuré uniquement sur les communes de Saint-Nazaire, Le Pouliguen, Pornichet et La Baule

NOCTI SERVICES ® : Service assuré uniquement sur les communes de Nantes et agglomération

Abonnement mensuel	22,87 €/mois
+ Forfait intervention	32,70 €

SERVICES OCCASIONNELS : ADAR QUIETUDE

	Durée	Jours ouvrables :	Dimanche et jours fériés :
ECLAT	3 heures	67,00 € soit 22,33 €/heure	
SERENITE	4,50 heures	98,00 € soit 21,77 €/heure	130,00 € soit 28,88 €/heure
RECEPTION	3 heures	67,00 € soit 22,33 €/heure	89,00 € soit 29,66 €/heure
	5 heures	110,00 € soit 22,00 €/heure	146,00 € soit 29,20 €/heure
	7 heures	152,00 € soit 21,71 €/heure	202,00 € soit 28,86 €/heure
BOUT'CHOU	4 heures	87,00 € soit 21,75 €/heure	116,00 € soit 29,00 €/heure
	6 heures	130,00 € soit 21,66 €/heure	172,00 € soit 28,66 €/heure
	8 heures	171,00 € soit 21,37 €/heure	227,00 € soit 28,37 €/heure

Ces heures ouvrent droit à réduction ou crédit d'impôt sur le revenu, sur la base de la moitié des sommes dispensées au cours de l'année précédente, dans la limite d'un plafond de 12 000 € pour les dépenses réalisées à compter du 1^{er} janvier 2019 soit une exonération possible de 6 000 €.

Ce plafond est majoré de 1 500 € :

- ✚ Par enfant à charge
- ✚ Pour chaque membre du foyer fiscal âgé de 65 ans et plus
- ✚ Lorsque le contribuable rémunère un salarié au domicile d'un ascendant bénéficiaire de l'APA lorsque ce dernier est âgé de plus de 65 ans

L'application de ces majorations ne peut toutefois pas porter le plafond des dépenses prises en compte pour le calcul de la réduction d'impôt au-delà de 15 000 € (soit une réduction maximale de 7 500 €).

DEVIS

Un devis gratuit est établi systématiquement